



## L'action du Saint-Esprit dans les âmes

Dans sa prédication sur le *Credo* (article 8), saint Thomas d'Aquin montre que « le Saint-Esprit produit en nous des fruits abondants ». L'exposé doctrinal aborde cinq aspects de la vie spirituelle : purification du péché, compréhension des enseignements divins, pratique de la vertu, marche vers la vie éternelle, recherche de la volonté de Dieu.

Le Saint-Esprit « purifie du péché », car celui qui fait les choses une fois est à même de les refaire. Ainsi après avoir créé l'âme humaine, le Saint-Esprit est capable de la renouveler, en remettant les péchés. Une telle œuvre qui procède de l'amour convient à celui qui est l'Esprit d'amour.

Le Saint-Esprit « illumine l'intelligence ». Il enseigne « toutes choses » et rappelle tout ce que Jésus a dit (Jn 14, 26). Il est comme un répétiteur qui aide à mieux saisir, scruter et assimiler les leçons du divin Maître, surtout quand la réalité abordée est complexe ou mystérieuse.

Le Saint-Esprit « nous aide et nous oblige en quelque sorte à garder les commandements », car il nous fait aimer Dieu. Seul l'amour permet à une âme de dépasser ses faiblesses et d'observer les préceptes qui font violence à la nature humaine. L'âme ne peut demeurer dans la grâce et pratiquer les vertus que si elle se trouve animée du feu de l'amour divin.

Le Saint-Esprit « affermit notre espérance de la vie éternelle ». L'âme qui prend pour modèle le Christ et cherche à lui ressembler marche vers la gloire. Suivre une telle voie implique de se laisser habiter par l'Esprit du Christ.

Le Saint-Esprit « nous conseille dans nos doutes et nous apprend quelle est la volonté de Dieu ». Tel un guide avisé et un bon conseiller, il souffle des réponses, suggère des solutions et oriente nos pensées pour nous mener là où Dieu nous attend. Puissent nos âmes suivre docilement le Saint-Esprit, comme les Apôtres après la Pentecôte !

## Programme liturgique du mois

MAI Confessions : <sup>B</sup> abbé Berthe - <sup>H</sup> abbé Heuzé		STRASBOURG		MULLERHOF	
		Confes.	Messe	Confes.	Messe
Me 01	St Joseph artisan	10h30 <sup>B</sup>	11h00		07h30
Je 02	St Athanase				07h30
Ve 03	De la férie	17h30 <sup>B</sup>	18h15		11h00
Sa 04	Ste Monique	10h30 <sup>B</sup>	11h00		08h00
<b>Di 05</b>	<b>5<sup>e</sup> dimanche après Pâques</b>	<b>09h30<sup>H</sup></b>	<b>10h15</b>	<b>07h45<sup>B</sup></b>	<b>08h30</b>
Lu 06	Rogations – De la férie	17h45 <sup>H</sup>	18h15		07h45
Ma 07	Rogations – St Stanislas		07h15		07h15
Me 08	Rogations – Vigile de l'Ascension	17h45 <sup>H</sup>	18h15		09h45
<b>Je 09</b>	<b>Ascension</b>	<b>09h30<sup>H</sup></b>	<b>10h15</b>	<b>07h45<sup>B</sup></b>	<b>08h30</b>
Ve 10	St Antonin	17h45 <sup>H</sup>	18h15		08h00
Sa 11	Sts Philippe et Jacques	10h30 <sup>H</sup>	11h00		11h00
<b>Di 12</b>	<b>Solennité de sainte Jeanne d'Arc</b>	<b>09h30<sup>B</sup></b>	<b>10h15</b>	<b>07h45<sup>H</sup></b>	<b>08h30</b>
Lu 13	St Robert Bellarmin		18h15		08h00
Ma 14	De la férie				07h30
Me 15	St Jean-Baptiste de la Salle	17h45 <sup>B</sup>	18h15		07h30
Je 16	St Adelphe				07h30
Ve 17	St Pascal Baylon	17h45 <sup>B</sup>	18h15		07h30
Sa 18	Vigile de la Pentecôte				11h00
<b>Di 19</b>	<b>Pentecôte</b>		<b>10h15</b>	<b>07h45<sup>B</sup></b>	<b>08h30</b>
Lu 20	Lundi de Pentecôte				11h00
Ma 21	Mardi de Pentecôte				08h00
Me 22	Mercredi des Quatre-Temps	17h45 <sup>B</sup>	18h15		08h00
Je 23	Jeudi de Pentecôte		07h15		07h30
Ve 24	Vendredi des Quatre-Temps	17h45 <sup>B</sup>	18h15		11h00
Sa 25	Samedi des Quatre-Temps	10h30 <sup>B</sup>	11h00		08h00
<b>Di 26</b>	<b>Sainte Trinité</b>	<b>09h30<sup>B</sup></b>	<b>10h15</b>	<b>07h45<sup>H</sup></b>	<b>08h30</b>
Lu 27	St Bède le Vénérable	17h45 <sup>H</sup>	18h15		08h00
Ma 28	St Augustin de Cantorbery		07h15		07h30
Me 29	Ste Marie-Madeleine de Pazzi	17h45 <sup>B</sup>	18h15		07h30
Je 30	Fête-Dieu		07h15		11h00
Ve 31	Marie Reine	17h45 <sup>B</sup>	18h15		11h00

## **Activités à Strasbourg**

### • Catéchisme

- enfants            mercredi 15, 22 et 29 à 15h30
- adultes            lundi 6 et 27 à 19h30

- Me 1<sup>er</sup>            Messe chantée à 11h00
- Ve 3              Heure sainte à 17h00, messe chantée du Sacré-Cœur à 18h15
- Di 12             Vêpres et Salut-du Saint-Sacrement à 17h15
- Di 26             Cérémonie de communion solennelle
- Ve 31             Messe chantée à 18h15

## **Activités au Mullerhof et à Urmatt**

- Di 5              Croisade eucharistique après la messe
- Ve 24             Cours de doctrine approfondie et apéritif au Prieuré à 19h30
- Je 30             Vêpres et procession de la Fête-Dieu à 15h30

## **Pèlerinage de Pentecôte Chartres-Paris (18-20 mai)**

### **« Chercher Dieu avec saint Thomas d'Aquin »**

Un autocar est organisé par le Prieuré.

- Départ d'Urmatt (parking de la gare) : 17 mai à 22h00
- Départ de Strasbourg (place de Bordeaux, France 3) : 17 mai à 22h30

Tarif préférentiel pour les fidèles de la communauté.

## **Dates à retenir**

- Di 2 juin            Solennité de la Fête-Dieu à Strasbourg  
Messe à 9h30 puis procession publique du Saint-Sacrement
- Di 16 juin          Messe chantée à Strasbourg par la chorale de l'Étoile
- Sa 6 juillet        Pèlerinage au Mont-Sainte-Odile

## **Pour soutenir la chapelle N.-D. du Rosaire et le Prieuré Saint-Florent**

Vous pouvez faire un don :

- en espèces
- par chèque à l'ordre du Prieuré Saint-Florent
- par virement sur le compte FR29 3000 2059 2200 0007 9353

*Nous vous ferons parvenir un reçu fiscal.*

## La mission d'un évêque

Alors que le 107<sup>e</sup> évêque de Strasbourg, Mgr Pascal Delannoy, vient d'être investi de sa charge, il importe de se souvenir quelle mission incombe aux successeurs des Apôtres.

Le droit en vigueur contient des normes trop souvent oubliées. L'évêque « est tenu de proposer et d'expliquer aux fidèles les vérités de foi qu'il faut croire et appliquer dans la vie, en prêchant souvent lui-même ». De plus « il défendra avec fermeté l'intégrité et l'unité de la foi » (c. 386). Il manifestera « sa sollicitude à l'égard de tous les fidèles confiés à ses soins » (c. 383). « Il veillera à ce que des abus ne se glissent pas dans la discipline ecclésiastique, surtout en ce qui concerne le ministère de la parole, la célébration des sacrements et des sacramentaux, le culte de Dieu et des saints, ainsi que l'administration des biens » (c. 392).

Dans sa *Règle pastorale* (II, 1), saint Grégoire le Grand explique que « l'agir du chef doit l'emporter sur l'agir du peuple ». C'est pourquoi il revient à l'évêque d'avoir « des pensées pures, une action entraînant, la discrétion du silence, une parole utile, une compatissante attention à chacun, une contemplation qui l'arrache à la terre plus que tous, une humilité qui fasse de lui un compagnon pour les gens de bien, un zèle énergique de la justice contre les vices des délinquants, la volonté de ne rien sacrifier de la vie intérieure pour les occupations extérieures », sans négliger le soin des âmes.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, à Milan, saint Charles Borromée montra l'exemple. « Ce bon pasteur visitait lui-même » les églises de son diocèse ; « les maux qu'il rencontrait çà et là, qu'ils fussent attribuables à l'ignorance ou à la négligence dans l'observation des lois, il s'efforça autant qu'il put de les détruire et de les déraciner » (Saint Pie X, *Editae saepe Dei*).

**Abbé Pierre-Marie BERTHE**

**Chapelle Notre-Dame du Rosaire**

28, rue du Faubourg de Pierre

67000 STRASBOURG

09 60 40 01 77 - [prieurestflorent.fsspx@sfr.fr](mailto:prieurestflorent.fsspx@sfr.fr)

**Prieuré Saint-Florent**

93, rue du Général De Gaulle

67280 URMATT

**Abbé Pierre-Marie BERTHE : 06 27 52 04 69**

**Abbé Axel HEUZE : 09 60 40 01 77**